

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO

Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Construction.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de laSAKRET AG/SAsociété/entrepriseGewerbestrasse 1

CH-4500 Solothurn

Telefon: +41 (32) 62 45 540

info@sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

international: +41 44 251 51 51

Date de révision 08.05.2024

Version GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Poussières/Brouillard, Catégorie 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

Inhalation, Catégorie 3, H335

Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO GHS 3 Date d'impression 08.05.2024

1/11

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

abondamment à l'eau et au savon.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction

allergique.

Identificateur de produit Hexamethylene-1,6-diisocyanate, homopolymer, No.-CAS 28182-

81-2

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Polyisocyanate formulé.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Hexamethylene-1,6-diisocyanate, homopolymer	55% - 95%	Skin Sens. 1 H317, Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335	NoCAS: 28182-81-2
2,2'-dimorpholinyldiethyl ether	1% - 10%	Eye Irrit. 2 H319	NoCAS: 6425-39-4 NoCE: 229-194-7 No REACH: 01- 2119969278-20-XXXX
Hexamethylene-di-isocyanate	< 0.18%	Acute Tox. 3 H331, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317 [Resp. Sens. 1 H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1 H317: C ≥ 0,5 %]	NoCAS: 822-06-0 NoCE: 212-485-8 NoIndex: 615-011-00-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou

des produits de décomposition. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver avec du polyéthylène glycol et puis avec beaucoup d'eau.

Enlever immédiatement la matière adhérente. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau

persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire

persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Appeler un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire

beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. Appeler un médecin si des

symptômes apparaissent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact

avec la peau et les yeux. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les

vapeurs/poussières.

Pour les secouristes Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder

les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la

zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage 10. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Sensitizer

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0)

Switzerland - Biological Limit

Values (BAT-Werte)

15 μg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter:

Hexamethylenediamine after hydrolysis

Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

14.6 nmol/mmol creatinine Medium: urine Time: end of shift

Parameter: Hexamethylenediamine after hydrolysis 0.02 mg/m3 STEL [KZGW] (calculated as total NCO, B for

aerosol, vapour, as total NCO, listed under Isocyanate)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.02 mg/m3 STEL [KZGW] HSE (calculated as total NCO, B for

0.02 mg/m3 TWA [MAK] (B for Diphenylmethane-4,4-diisocyanate,

Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

0.02 mg/m3 TWA [MAK] HSE (B for Diphenylmethane-4,4-

diisocyanate, as total NCO)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À

manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection Protection respiratoire

respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

Protection des mains Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent

satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au

standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 4 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

> concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de

sécurité. En cas de contact par projection: Tablier.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur Incolore à légèrement jaunâtre.

Odeur Faible.

Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

> 200 °C

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Point d'éclair: > 100 °C **Température d'auto-** > 200 °C

inflammation:

Température de décomposition: > 230 °C

pH: Non applicable.

Viscosité cinématique: 4200 mPa·s @ 25 °C (ISO 2884-1)

Solubilité: partiellement soluble (Eau)

Coefficient de partage n- Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur: < 0.1 hPa (20°C)

Densité et/ou densité relative: 1.12 g/cm³

Densité de vapeur relative: Non déterminé.

Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les

classes de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimiqueUne polymérisation peut se produire.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

10.5. Matières incompatibles Eau. Alcools. Des amines. Des oxydants. Incompatible avec des

acides et des bases.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En

cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et

hydrocarbures imbrûlés (fumée).

SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO

Date d'impression 08.05.2024

6/11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Hexamethylene-1,6-diisocyanate, homopolymer (CAS 28182-

Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA API) Inhalation LC50 Rat = 18500 mg/m3 1 h(NLM_CIP) 2,2'-dimorpholinyldiethyl ether (CAS 6425-39-4) Dermal LD50 Rabbit = 3038 mg/kg (ECHA API) Oral LD50 Rat 300 - 2000 mg/kg (JP_J-CHECK) Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0) Dermal LD50 Rat > 7000 mg/kg (ECHA API) Inhalation LC50 Rat = 0.06 mg/L 4 h(JAPAN GHS)

Oral LD50 Rat = 738 mg/kg (NLM HSDB)

Corrosion/irritation cutanée Irritation légère de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies

respiratoires.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

unique

organes cibles - exposition

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

Effet irritant: pour les voies respiratoires.

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Propriétés / effets spéciaux: En cas de surexposition - en particulier lorsque les peintures contenant de l'isocyanate sont pulvérisées sans protection - il existe un risque d'effet irritant lié à la concentration sur les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (difficultés respiratoires, toux, asthme) sont possibles. Chez les individus hypersensibles, des réactions peuvent être déclenchées même à de très faibles concentrations d'isocyanate, même en dessous de la valeur MAK. Après un contact prolongé avec la peau, des effets de bronzage et d'irritation sont possibles.

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Donnée non disponible.

Autres données

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2,2'-dimorpholinyldiethyl ether (CAS 6425-39-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

LC50 96 h Danio rerio >2150 mg/L [static] (ECHA)

Acute Toxicity Data

Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

LC50 96 h Brachydanio rerio 26.1 mg/L [static] (IUCLID)

Acute Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit

n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la

classification de l'OECD.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit réagit avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone en un produit réactionnel solide, à point de fusion élevé et insoluble (polyurée). Cette réaction est grandement favorisée par les agents de surface (par exemple, les savons liquides) ou les

solvants solubles dans l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 08 05 01 [S]. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac

conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

CPID (CH): 660957-04.

Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des

jeunes travailleurs (SR 822.115).

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler

avec ce produit. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 10. VOC (CH) = <3%

Hexamethylene-1,6-diisocyanate, homopolymer (CAS 28182-81-2)

EU - No-Longer Polymers List

NLP No. 500-060-2

(67/548/EEC)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present (EC 939-340-8, listed under HDI oligomers, biuret)

Registered Substances

2,2'-dimorpholinyldiethyl ether (CAS 6425-39-4)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0)

EU - REACH (1907/2006) - Annex

Use restricted. See entry 75. (2)

XVII - Restrictions on Certain **Dangerous Substances**

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present ([212-485-8])

Registered Intermediates EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

Present

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances

Use restricted. See entry 74. (O=C=N-R-N=C=O, with R an aliphatic or aromatic hydrocarbon unit of unspecified length)

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par

rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3, 8, 9, 11,

12.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

CED: Code du catalogue européen de déchet

Les principales références bibliographiques et sources de

données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO

Date d'impression 08.05.2024

10 / 11

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H332: Nocif par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.